

Entrepreneurs responsables du Sicoval

Un club (le C.E.R.E.S.) et une charte

Mettre en œuvre des bonnes pratiques en faveur du développement durable n'est pas réservé aux grandes entreprises. Sur le territoire du Sicoval, les TPE s'engagent pour dynamiser leurs activités et innover.



Ils s'engagent en faveur du développement durable. Pour passer des discours aux actes et mettre en œuvre des actions concrètes au sein de leurs entreprises. Depuis mars 2010, près d'une trentaine de dirigeants de TPE (moins de 20 salariés) se retrouvent au sein du Club des entrepreneurs responsables du Sicoval (C.E.R.E.S.) lancé par la Communauté d'agglomération et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne. Une initiative originale destinée à valoriser les bonnes pratiques, développer et consolider les activités économiques sur le territoire en lien avec l'Agenda 21 et renforcer les liens commerciaux entre les membres du réseau et les autres entreprises du Sicoval.

Ce club, ouvert à toutes les structures économiques installées sur le territoire de la collectivité locale, est un espace de réflexion, de conseils, de rencontres et d'échanges permettant un fructueux partage d'expérience entre les entrepreneurs.

Une charte pour aller plus loin

Pour matérialiser leur engagement, 27 responsables de TPE ont signé officiellement, le 23 novembre dernier, la Charte des entrepreneurs responsables du Sicoval (C.E.R.E.S.). Une charte en sept points (cf encadré ci-dessous) qui repose sur des engagements mutuels et traduit la volonté des adhérents d'être respectueux de l'environnement dans tous les secteurs de leurs activités, d'optimiser la gestion des ressources, de privilégier les intervenants locaux mais aussi d'agir dans le domaine social pour l'épanouissement des collaborateurs. En signant cette charte, les entrepreneurs s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions personnalisé, à participer à un minimum de trois rencontres annuelles, à faire connaî-

tre la charte pour développer le réseau et à devenir force de proposition sur des actions collectives.

« La charte concerne aussi le Sicoval, précise le Président de la communauté d'agglomération, François-Régis Valette. *Au travers de cet engagement fort, nous accompagnons et soutenons les TPE dans leurs actions, nous les aidons à animer le réseau et à communiquer. Il est important également de sensibiliser les acheteurs publics aux efforts faits par les TPE en matière de développement durable.* »

Synergie positive

27 entreprises, qui regroupent 130 personnes, sont actuellement signataires de la charte. Elles se mobilisent au travers de nombreuses initiatives concrètes pour traduire leur engagement au quotidien et proposer de nouvelles pratiques à leurs clients. À l'image de la société Auxitan, spécialiste des services à la personne et à l'entreprise, créée en 2009 et qui emploie 12 salariés. « Dès le début, nous avons eu le souci du développement durable, explique le gérant, Braminth Vivekananda. *Nous sensibilisons le personnel et les clients pour développer les produits écologiques pour le nettoyage, nous broyons les déchets de jardin et nous préférons les emballages en matériaux recyclés. La démarche C.E.R.E.S. nous permet de renforcer ces pratiques, d'élargir notre réflexion et de créer une synergie positive. Nous commençons en effet à travailler avec d'autres membres du réseau qui ont découvert nos services. Tout cela, pour être efficace, doit s'appuyer sur l'adhésion des collaborateurs, c'est pourquoi nous menons une politique sociale favorisant la pérennité des emplois.* »

Le développement durable dans une entreprise doit en effet reposer sur trois piliers. Il s'agit de conjuguer préservation de l'environnement, efficacité économique et équité sociale.

Certification et reconnaissance

La charte C.E.R.E.S. inscrit également dans ses objectifs la certification E.N.V.O.L. (Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) que cinq entreprises ont déjà obtenue.

Un processus accompagné par la Chambre de métiers et de l'artisanat et l'Ademe et soutenu financièrement par le Sicoval. « Cette démarche volontaire est essentielle, affirme Louis Besnier, Président de la Chambre consulaire. *Elle représente une reconnaissance du savoir-faire de l'entreprise, incontournable pour exister et se vendre. La Chambre de métiers dispose d'agents qualifiés et d'outils performants pour aider les entrepreneurs à obtenir la certification que nous pourrions ensuite promouvoir et valoriser dans le réseau économique mais aussi auprès des collectivités et organismes publics.* »

Une assistance technique très appréciée par Antoine Farcot, Responsable de l'entreprise Autan Solaire, née à Deyme en 2006. Une société familiale de 12 salariés qui œuvre dans les domaines des énergies positives, le solaire, le bois et l'isolation. « La marque E.N.V.O.L. doit être clairement affichée. Elle formalise des pratiques déjà en vigueur ou qui se développent et permet de se différencier dans le secteur souvent décrié des énergies renouvelables. La charte C.E.R.E.S. arrive au bon moment, elle vient conforter notre conception de l'entreprise. Le travail en réseau est très intéressant,

j'ai rencontré le responsable d'une laverie de véhicules qui partage le même esprit, cela a débouché sur une collaboration. »

Projet d'installation photovoltaïque, d'un nouveau bâtiment basse consommation, mise en place du tri des déchets, acquisition de véhicules hybrides, Autan Solaire s'implique avec énergie dans le développement durable.

Evaluer pour innover

Au-delà de la charte C.E.R.E.S., les entrepreneurs qui souhaiteraient s'engager dans l'évaluation de leurs pratiques peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'AFNOR, dans le cadre du référentiel Iso 26 000, première norme internationale en matière de responsabilité sociale. AFNOR Certification propose l'évaluation AFAQ 26 000, une prestation en 3 étapes : préparation, évaluation sur site, analyse et rapport.

Pour les chefs d'entreprises qui désirent rejoindre le réseau C.E.R.E.S., le Sicoval propose un

accompagnement, par une personne dédiée en année de lancement, afin de les aider à définir leur plan d'actions. Ils pourront aussi bénéficier des différents forums, ateliers ou rencontres thématiques organisés régulièrement pour les adhérents, autant d'espaces d'information, de communication et d'enrichissement mutuel. Pour aller plus loin ensemble. ■



AZDIS

« Les grands comptes pour lesquels nous travaillons sont engagés dans des démarches de développement durable et cela nous pousse à aller encore plus loin dans nos propres initiatives. Nous avons mis en place des procédures pour éviter le gaspillage sur les chantiers et un tri des déchets. Certains matériaux sont réutilisés pour nos emballages, d'autres sont revendus, ce qui nous permet de dégager des revenus pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Un cercle vertueux s'enclenche, c'est très positif. L'appartenance au réseau CERES crée des liens constructifs entre adhérents. D'autre part l'affichage de la charte est très apprécié par nos clients, notamment les grandes entreprises très sensibles aujourd'hui à cette dimension sociale et environnementale développée par les TPE. C'est un plus indéniable qui confère une réelle crédibilité. Demain, cela deviendra incontournable. »

Jean-Philippe Bodin, directeur général

Spécialisée dans le câblage informatique, fibre optique et les produits courant faible, Azdis a été créée en 1990 par Jean-Philippe Bodin et son épouse. La société réalise du négoce, de la fabrication sur mesure et de l'installation. La société, qui connaît une progression régulière, emploie 8 personnes et a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires de 560 000 €

05 62 87 82 50
jp.bodin@azdis.fr
www.azdis.fr

La charte C.E.R.E.S. :

- 1 Proposer des produits, services, procédés respectueux de l'Homme et de l'Environnement
 - 2 Optimiser la gestion des ressources
 - 3 Favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs
 - 4 Privilégier les intervenants locaux
 - 5 Sensibiliser nos fournisseurs et nos clients à l'engagement de l'entreprise
 - 6 Participer à l'animation du réseau
 - 7 Rechercher l'amélioration permanente
- En savoir plus : <http://www.sicoval.fr/entreprendre/artisanat/entrepreneurs.php>

témoignages





En résumé...



Les premiers signataires...

Alpha Thermie ; Atelier Pierre Mangin ; Au Panier des Halles ; Autan Solaire ; Auxitan ; Azdis ; BCA (Balances Contrôles Assistance) ; Bières & Bulles Lauragaises ; Bois & Chlorophylle ; Cap Habitat-CGH ; Crégo Peinture ; EDEN (Entretien Des Espaces Naturels) ; Entreprise Mas ; ERAH (Entreprise de Rénovation et d'Amélioration de l'Habitat) ; Isis Polyservices ; Lav'Auto ; KR*A9 ; LILLE 31 ; Le Pré Vert ; LR Vision ; Méco'Concept ; Menuiserie Michel Cuxac ; Néon Capitale ; Raffanel Alain ; S.B.T. Dépannages ; Stéphane Clauzade ; SD Bois ; Top Studio

Prochaine rencontre thématique le 28 juin au siège du Sicoval : « Eco-rénovation : quels enjeux pour les professionnels du bâtiment ? »

Renseignements : ☎ Florence Horny
05 62 24 02 05
contact.eco@sicoval.fr



Isis Polyservices

« Notre approche du développement durable est globale, elle passe à la fois par le management et l'utilisation de produits écologiques dans nos différentes activités. Cela correspond parfaitement à l'esprit de la charte CERES. En fidélisant le personnel par une politique salariale et sociale adaptée, nous fidélisons les clients qui apprécient peu le turn-over. Quand les salariés voient leurs compétences reconnues et valorisées, ils adhèrent plus facilement à la démarche de l'entreprise. Tout le monde y gagne. Et il devient plus facile de sensibiliser nos clients à l'utilisation de produits éco-labelisés. Nos fournisseurs se sont adaptés et l'on peut travailler aujourd'hui avec des conditionnements permettant d'éviter le gaspillage et de faciliter le recyclage. Il est possible d'être plus respectueux de l'environnement avec la même efficacité. Une évidence à faire intégrer aux entreprises de toutes tailles dans lesquelles nous intervenons. »

Mathias Lefgoum, Gérant de Isis Polyservices

Forte d'une trentaine de salariés, Isis Polyservices intervient auprès de 200 clients, PME et grands comptes, dans les domaines du nettoyage, de la propreté et des services associés. Créée en janvier 2009 par Mathias Lefgoum, cette entreprise est en progression constante (+11% depuis un an) et réalise un chiffre d'affaires de 500 000 euros.

05 62 88 38 49
contact@isisps.fr
www.isisps.fr



LR Vision

« Nos activités et nos produits sont directement liés à la protection de l'environnement (lasure photocatalytique pour dépolluer l'air, réduction des polluants dans les habitacles, rénovation des chaussées à partir d'agro-matériaux...). Il est donc logique que l'entreprise s'engage dans une démarche axée sur les bonnes pratiques de développement durable. La charte CERES nous incite à formaliser et à développer des actions déjà enclenchées comme la gestion des déchets, en partenariat avec le Bassin Adour-Garonne, le programme ENVOL ou les démarches de certification qualité (Iso 9001). Cela implique une mobilisation des ressources de management, une politique de formation et de fidélisation du personnel. Le réseau CERES permet des échanges qui débouchent sur des relations clients/fournisseurs. C'est important pour une entreprise qui dispose d'un rayonnement international d'avoir également un ancrage local. »

Erick Ringot, Directeur général

Start-up issue de la recherche universitaire, LR Vision est née en avril 2004. Cette société, experte en ingénierie sur l'esthétique des parements de béton, innove en créant des produits de protection des matériaux à forte valeur ajoutée. Grâce à un partenaire industriel, 70% de ses produits sont distribués à l'export. LR Vision, qui connaît une croissance à deux chiffres chaque année (1 300 000 € de CA prévu en 2011), emploie 14 personnes.

09 80 40 53 20
erick.ringot@lrvision.fr
www.lrvision.fr



Entreprise Mas

« L'entreprise s'est spécialisée dans les technologies axées sur le développement durable depuis plus de dix ans, bien avant le Grenelle de l'environnement. C'est donc tout naturellement que nous avons adhéré à la charte CERES. Une excellente initiative qui répond à l'attente des TPE. Nous avons mis en place un ensemble de mesures pour améliorer la gestion de l'activité (véhicules au gaz naturel, projet de véhicules électriques, lampes basse consommation, photovoltaïque) et favoriser la formation du personnel notamment sur les déchets de chantier. Nous travaillons également avec les fabricants sur les éléments recyclables comme les palettes. L'échange avec les autres entreprises adhérentes est très intéressant. Cela permettra de favoriser les circuits courts sur le territoire. Pourquoi faire venir des panneaux solaires de l'autre bout de la France, alors qu'il existe un fabricant près de chez moi ? Il fallait juste que l'on se rencontre. »

Pierre Mas, Dirigeant fondateur de l'entreprise Mas

Créée par Pierre Mas en 1989, l'entreprise réalise des travaux de plomberie, chauffage et couverture. Elle s'est spécialisée de plus dans l'installation de capteurs solaires thermiques (sanitaire et chauffage) et de modules photovoltaïques en intégration. L'entreprise Mas a obtenu le label Eco-artisan. Elle emploie 12 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 1 million d'euros en 2010.

05 61 75 16 89
contact@mas.fr
www.mas.fr

Interview

Patrice Garcia,

Délégué régional Midi-Pyrénées de l'Afnor.



S. E. : Comment les TPE perçoivent-elles le processus d'évaluation AFAQ 26 000 proposé par l'Afnor ?

P. G. : Pour les TPE, il n'est pas toujours facile de s'engager dans un processus d'évaluation qui leur apparaît parfois trop lourd. Cependant celles qui ont déjà mis en œuvre des actions en faveur du développement durable deviennent favorables à cette évaluation.

Nous avons mis en place un ensemble de mesures pour améliorer la gestion de l'activité (véhicules au gaz naturel, projet de véhicules électriques, lampes basse consommation, photovoltaïque) et favoriser la formation du personnel notamment sur les déchets de chantier. Nous travaillons également avec les fabricants sur les éléments recyclables comme les palettes. L'échange avec les autres entreprises adhérentes est très intéressant. Cela permettra de favoriser les circuits courts sur le territoire. Pourquoi faire venir des panneaux solaires de l'autre bout de la France, alors qu'il existe un fabricant près de chez moi ? Il fallait juste que l'on se rencontre. »

S. E. : Quels sont les avantages de cette démarche ?

P. G. : Les responsables de l'entreprise bénéficient d'un regard extérieur, ils peuvent ainsi prendre du recul sur les actions mises en œuvre. Il s'agit d'un engagement volontaire au long cours. Effectuée de façon régulière, l'évaluation oblige à maintenir la dynamique. D'autre part, la reconnaissance par un organisme indépendant et reconnu permet à l'entreprise de communiquer de façon crédible. Certes, il faut y consacrer du temps et des ressources mais cette contribution reste proportionnelle à la taille de la société.

S. E. : Un engagement de fond qui peut modifier la vision de l'entreprise ?

P. G. : Il ne s'agit pas d'obtenir un label qui marque un aboutissement, mais de progresser de façon continue. Devenir entrepreneur responsable, c'est inscrire des valeurs au cœur du projet d'entreprise. Et se poser des questions de fond : quelle est la fonction de mon entreprise et son impact sur le territoire ? Qu'attendent les parties prenantes de mon entreprise ? Comment travailler mieux et autrement ? Dans quel environnement ? C'est très stimulant.